

# Kaz Plurielles



L'ARBRE  
FROMAGER



Paroles  
de Famille



FRANCE  
VICTIMES

## CHARTE DE BENEVOLAT –ASSOCIATION KAZ PLURIELLES

*2 exemplaires pour le la bénévole et l'association*

### KAZ PLURIELLES : POUR UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE DES FEMMES, DES FAMILLES ET DE TOUTE VICTIME EN GUYANE

Le ou la bénévole qui rejoint Kaz Plurielles est **une personne qui choisit librement de donner gratuitement de son temps et de ses compétences** au service des associations L'Arbre Fromager, France Victimes 973 et/ou Paroles de Famille.

La présente charte définit le cadre des règles de conduite des bénévoles de Kaz Plurielles ainsi que de leurs relations avec les salarié.e.s et les personnes accompagnées. Mais c'est avant tout **une référence commune** pour que chacun et chacune puissent trouver sa place et se sentent en adéquation avec ses valeurs dans le cadre de ses missions de bénévolat.

#### KAZ PLURIELLES S'ENGAGE A :

- **Accueillir** et considérer le.la bénévole comme un.e membre actif.ve de l'association ;
- **Valoriser son bénévolat** lors de la communication des activités de l'association (rapports annuels, réseaux sociaux, site Internet, médias...) ;
- **Lui confier des missions de bénévolat** qui concilient les besoins de l'association avec ses aspirations et sa disponibilité ;
- **Le.la former** dans la mesure de ses moyens sur ses compétences clefs et **lui mettre à disposition toutes les ressources utiles** dans le cadre de ses activités bénévoles ;
- **Être à l'écoute** de ses envies et des ses difficultés tout au long de son bénévolat ;
- **Favoriser son intégration** au sein de l'association et entre les bénévoles ;
- **Fournir une attestation de bénévolat**, à la demande du.de la bénévole lors de son départ.

#### LE OU LA BENEVOLE S'ENGAGE A :

- **Adhérer et véhiculer les valeurs des associations de Kaz Plurielles**, détaillées dans leur projet associatif et remis à son arrivée. Les associations de Kaz Plurielles sont des associations aconfessionnelles et apolitiques.
- **Agir dans le respect du principe de dignité humaine** : confidentialité, respect absolu de l'identité et des déclarations des personnes accompagnées, absence de jugement de valeur, respect de leur temporalité et de leurs choix de vie.
- **Tenir ses engagements bénévoles** et en cas de contraintes ou cessation de son activité, en avertir son.sa référent.e à l'association le plus tôt possible afin de réorganiser les activités.
- **Respecter la confidentialité** en s'interdisant de procéder et de publier, sans autorisation préalable d'un membre du Bureau ou de la Direction, toute captation visuelle ou audio du public de l'association, de ses équipes, de ses locaux, et de ses activités.
- **A adopter une attitude non-discriminatoire et promouvoir les droits**, et toute initiative, qui favorisent l'amélioration des conditions de vie des femmes, des familles et de toute victime, tout en respectant les choix de vie individuels.
- **Se référer à un membre de l'équipe salariée ou du Bureau** pour toute action menée dans le cadre de son bénévolat.

Nom du responsable ou de l'encadrant.e:

Nom du ou de la bénévole :

Date et signature :

Date et signature :

En cas de manquement à cette charte, les deux parties s'autorisent à mettre fin à leur collaboration. Kaz Plurielles se réserve le droit d'interrompre à tout moment l'activité du bénévole. La Direction s'engage à lui en expliquer les raisons. Le ou la bénévole reste libre de mettre fin à son bénévolat à tout moment, sans aucune justification, en prévenant son/sa référent.e.